



CHEF D'ÉQUIPE ÉLAGUEUR H/F

Type de contrat : CDI

Lieu d'emploi : Moussy-le-Neuf (77), dept Seine et Marne,
Région Ile-de-France

CONTACT DU RECRUTEUR :

Isabel Garcia/ garcia@serpe.fr/ 04 28 70 04 02

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Le leader de l'élagage et quatrième acteur du paysage dans l'entretien et la création d'espaces verts.

Le Groupe Serpe allie la force du groupe et la proximité locale, avec plus de 1 000 collaborateurs au sein d'un réseau de 38 agences réparties dans l'hexagone.

Nos différents types de chantiers : collectivités, entretien de réseaux, promoteurs immobiliers, entreprises privées.

Nos forces ?

- 24% de l'encadrement a commencé sur le terrain,
- Une ambiance familiale en agence,
- Nos certifications : QualiTerritoires, ISO 45001, Qualipaysage, Agrément phyto n° PA 00336, Qualif 05001, Aptitude ELAG (ENEDIS), ...

PRESENTATION DES MISSIONS

- Réaliser des opérations techniques de tailles en hauteur, d'abattage et de soins aux arbres,
- Manager son équipe (entre 3 et 5 personnes): guider, former, contrôler et rectifier si nécessaire la qualité du travail effectué,
- Organiser et s'assurer de la bonne réalisation des chantiers et de l'adéquation des moyens techniques et humains,
- Réaliser ponctuellement des travaux forestiers,
- Faire respecter les consignes de sécurité.

COMPETENCES REQUISES

Savoir-faire :

- Tu as une première expérience sur un poste similaire,

- Tu apprécies travailler avec des outils à la pointe de la technologie : matériel neuf et broyeur neuf de marque Timberwolf.

Savoir-être :

- Tu es passionné par la nature et apprécie les activités en extérieur,
- Tu aimes travailler en équipe.

Pré-requis :

- Tu as un diplôme type CS Arboriste-Élagueur ,
- Tu es titulaire du permis B,
- Tu es titulaire des CACES R486 B et du Permis BE (idéalement),

CONDITIONS D'EMPLOI

- Date de prise de poste : au plus tôt
- Contrat : CDI - 35 heures (les heures supplémentaires sont payées et majorées)
- Salaire : de 2 153,87€ à 2 585,97€ bruts/mensuels (incluant une prime géographique de 10%)
- Indemnité repas/trajer (MG)
- Prime annuelle sur objectifs
- Mutuelle prise en charge à hauteur de 60%,
- Plan d'épargne retraite,
- Évolution et mobilité interne favorisées,
- Parcours d'intégration et formation professionnelle,
- Action Logement et Pass UNEP.